

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1664

Rubrik: Edito

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une gestion défailante

La législation sur la prévoyance professionnelle (LPP) a connu sa première révision depuis sa naissance en 1982. Le Parlement a notamment abaissé de 7,2 à 6,8% le taux de conversion qui permet le calcul du montant de la rente en fonction du capital épargné. Il a également abaissé le revenu minimum d'accès à la prévoyance professionnelle, ouvrant ainsi les portes de la LPP à environ 100 000 nouveaux assurés. Par ailleurs les exigences de transparence dans la gestion ont été renforcées et les grandes fondations collectives, administrées le plus souvent par des compagnies d'assurance, sont dorénavant soumises à la gestion paritaire.

Malgré ces réformes, les critiques à l'égard du deuxième pilier, de l'opacité et de l'efficacité insuffisante de sa gestion, se font plus précises. Nous avons mentionné le diagnostic sévère d'un ingénieur vaudois, corroboré par d'éminents mathématiciens (DP n° 1662): la méthode de calcul du taux légal de rendement et du taux de conversion se base sur des principes erronés qui pénalisent les assurés comme les rentiers. Il a mis au point un modèle qui intègre la volatilité des marchés et garantit de meilleurs rendements grâce à l'optimisation des risques.

Ce diagnostic est confirmé par un expert zurichois, le professeur Martin Janssen, qui enseigne l'économie des marchés financiers à l'Université de Zurich (*Tages Anzeiger*, 17 octobre 2005). Les caisses de pension pourraient encaisser chaque année 1 à 2 pour cent supplémentaires, soit 5 à 10 milliards de francs.

Plusieurs facteurs expliquent ce coulage, selon Martin Janssen. Tout d'abord, les avoirs du 2^e pilier sont administrés par un trop grand nombre de caisses qui ne disposent pas de la taille suffisante pour une gestion efficace. Des gestionnaires qui souvent croient savoir mieux investir et à meilleur compte que les banques. Et si

les caisses confient leurs capitaux à des instituts financiers, elles ne jugent pas de manière suffisamment critique le rapport qualité/prix des prestations fournies. Par ailleurs les caisses, liées au personnel de leur entreprise, sont contraintes d'effectuer leurs placements en fonction de l'âge moyen de leurs assurés et non selon une stratégie de risque optimale.

Alors qu'aujourd'hui un placement adéquat fournit un rendement brut d'environ 3%, les caisses parviennent à peine à la moitié de ce rendement, ce qui correspond, renchérissement et coûts déduits, à un rendement nul. Selon Janssen, une meilleure organisation du 2^e pilier permettrait sans peine d'augmenter les rentes de 15%. Et cette meilleure organisation passe par le libre choix de la caisse de retraite.

L'Office fédéral des assurances sociales vient de recevoir les conclusions d'une étude de faisabilité du libre choix. Les auteurs - les bureaux Econcept et Ecofin - préconisent de maintenir l'assurance vie et invalidité durant la vie active dans le cadre de l'entreprise. Par contre, employeur et salariés se mettraient d'accord sur la part du salaire à confier à une institution de prévoyance indépendante, la loi fixant une limite minimum. Chaque salarié serait libre de choisir son institution. La loi imposerait une présentation standard et détaillée des offres et un plafond de risque, de manière à ce que le salarié puisse comparer les offres. A partir d'un âge fixé par le législateur, le capital épargné pourrait être transformé en une rente garantie, ou même en une rente partielle en cas de retraite anticipée.

Il est probable que les quelque 10 000 responsables des caisses de retraite, leurs employés et conseillers ne manifesteront pas un enthousiasme débordant pour ces propositions. Des propositions qui méritent pourtant un large débat puisque le dossier concerne très concrètement la grande majorité de la population active. jd

Edito

DP à haut débit

Il était une fois un site Internet, en voilà un nouveau. Davantage qu'une vitrine, il souhaite devenir un instrument de débat, à gauche certes, mais ouvert également à tous ceux qui sont prêts à confronter leurs idées, par-dessus les partis pris.

Une étude, réalisée en 2004 par François Huguenet (DP n° 1629), nous avait fait mieux connaître nos abonnés. En même temps, elle avait également mis en lumière un certain écart entre l'envie d'une réflexion rigoureuse et le besoin accru de partager et d'échanger des points de vue. Comme si une pensée bien faite n'était plus suffisante et réclamait la confrontation, en dehors du petit cercle d'heureux composant la rédaction. Le groupe d'auteurs qui s'adresse à des lecteurs dispersés depuis 42 ans doit ouvrir la discussion. L'enquête a abouti au besoin d'une relation moins hiérarchisée entre individus intelligents. Une approche très web, en quelque sorte. Horizontale.

Par ailleurs, une hémorragie discrète mais têtue affectant notre lectorat nous a poussés à tenter la carte de l'interaction et de la participation. Le site renouvelé force les collaborateurs réguliers à défier le commentaire du lecteur. Si le désir originel de comprendre et de dévoiler, voire de dénoncer, les mécanismes, les intérêts, les conflits qui façonnent la Suisse reste primordial et d'actualité, il fallait cependant en ajourner l'articulation et l'expression. Internet peut décloisonner la routine rassurante entre familiers. Revaloriser le papier en renforçant son impact. Et du coup attirer davantage de femmes et d'hommes concernés par la chose publique, susceptibles d'engager leurs interrogations et leurs tentatives de réponses sur le domaine public.

Concrètement, le site offrira aux abonnés la version électronique du numéro en papier de la semaine, enrichie de liens et de références supplémentaires ainsi que des réactions des lecteurs. On pourra également consulter les archives du journal consignés depuis 1998. Les forums aborderont les questions qui agitent l'opinion publique, via les contributions des collaborateurs de la rédaction, de correspondants invités et les répliques des abonnés. Finalement, les dossiers rassembleront les pages publiés par DP au fil des ans sur des sujets capitaux de la vie politique du pays, accompagnés de documents, de liens et de textes éclairant autrement les thèmes choisis.

Commenter, débattre, participer: ce slogan n'a pas pris une ride. Internet doit en revanche lui insuffler une vitalité nouvelle tout en s'enracinant dans l'indépendance des origines, garantie par ses abonnés, les seuls à qui DP doit répondre. md